

# LE DEVOIR

Libre de penser

## Nouvelles orientations du CAC - Des organismes pourraient perdre jusqu'à 20% de leur financement

13 mars 2013 | Frédérique Doyon | Actualités culturelles



Photo : Annik MH De Carufel - Le Devoir  
Le vice-président du Conseil des arts du Canada, Simon Brault

Les nouvelles orientations du Conseil des arts du Canada (CAC) se traduisent par un remaniement des enveloppes de soutien des organismes artistiques. Jusqu'à 20 % des sommes pluriannuelles allouées seront remises sur la table de discussion des comités de pairs, qui évaluent les dossiers, a appris Le Devoir. Des « mouvements de fonds » jugés essentiels par le CAC pour assurer le renouvellement des clientèles à l'heure où les budgets culturels stagnent.

« Les jurys de pairs qui évaluent les demandes et recommandent au conseil d'administration les montants de subvention ont l'autorité de réduire jusqu'à 20 % la subvention de fonctionnement d'un organisme qui est moins performant, et cela sans préavis, explique au Devoir Simon Brault, vice-président du CAC. Cette latitude donnée aux comités de pairs vise à valoriser les organismes les plus performants en fonction des critères d'évaluation du Conseil des arts du Canada. »

Celui qui est aussi directeur général de l'École nationale de théâtre du Canada assure toutefois qu'il n'y a pas de coupe dans le budget du CAC, ni dans les enveloppes globales allouées à chaque secteur artistique. Il s'agit de rebrasser les sommes « à l'intérieur de chaque discipline », afin d'en assurer l'accès à de nouveaux joueurs culturels et de bonifier les enveloppes dédiées aux marchés national et international.

« Si on n'a pas d'argent de plus dans les prochaines années et qu'on garantit à tout le monde les budgets qu'ils ont déjà, eh bien, il n'y aura plus de mouvement », fait valoir M. Brault.

La part et la nature des remaniements varieront d'une discipline à l'autre. Ce ne sera pas 20 % pour tout le monde. Par exemple, la danse dépend davantage des marchés outremer que l'édition. Et la décision reste entre les mains des pairs.

Techniquement, les comités de pairs ont toujours eu la latitude de réviser les montants attribués. Mais un préavis était exigé. Cette obligation tombe.

## **Les craintes du milieu semblent se confirmer**

Il y a quelques semaines, Le Devoir faisait part des inquiétudes que la refonte des programmes et l'esprit du plan stratégique 2011-2016 du CAC inspiraient au milieu artistique québécois. On s'interrogeait notamment sur le sens à donner à l'« engagement des publics dans les arts », notion au coeur des nouvelles orientations du CAC, qui laissait présager, selon le milieu, une approche clientéliste du financement artistique. Les remaniements d'enveloppes pluriannuelles alimentent aussi les craintes.

Le théâtre et les arts médiatiques sont les premiers secteurs à vivre la refonte. Les organismes avaient respectivement jusqu'au 15 février et au 1er mars pour déposer leur demande de subvention. On verra le résultat concret des mouvements de fonds annoncés vers le mois de juin, en théâtre notamment, quand les comités de pairs rendront leur verdict.